

Ecrit par le 16 février 2026

Lucien Stanzione interpelle le gouvernement sur la difficulté à obtenir des aides pour la cerise et la lavande



Lucien Stanzione, sénateur de Vaucluse s'engage depuis trois ans sur la défense des filières de la cerise de bouche et d'industrie. Des filières concernées par les effets du changement climatique, des insectes ravageurs, la disparition des produits sanitaires, la concurrence et la diminution du nombre d'agriculteurs.

Pour faire face,

l'homme politique vauclusien n'a de cesse d'interpeller le ministre de l'agriculture, [Marc Fesneau](#). Dernièrement, il lui a rappelé que pour la filière cerise, près de 50% des cerisiculteurs touchés par les dégâts, n'étaient pas éligibles à l'indemnisation, tout comme les lavandiculteurs, qui, sur l'enveloppe de 9M€ mobilisés, observent que 4 ne sont toujours pas débloqués pour cause d'impossibles accès aux critères d'éligibilité. Lucien Stanzione ne lâche pas l'affaire, continuant d'insister afin que le reliquat aille directement aux producteurs, ou à la recherche dans leur secteur d'activité.

Ce travail de fond fait suite,

notamment, aux réunions que le sénateur organise sur le territoire vauclusien, dont la dernière en date, courant novembre, avait réuni à Venasque, une trentaine de personnes dont 26 maires et adjoints aux

Ecrit par le 16 février 2026

côtés de producteurs, de représentants de la filière cerise de Venasque, du syndicat de la cerise industrielle, de la Confédération paysanne et de la FDSEA (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles). Cette fois-ci, Lucien Stanzione avait interpellé le ministre de l'Agriculture en Commission des affaires économiques.

Lavande, cerise, élevage en Vaucluse, ce qu'en dit le Ministre de l'agriculture



Ecrit par le 16 février 2026

Lucien Stanziona, sénateur de Vaucluse a rencontré le Ministre de l'agriculture, Marc Fesneau, à propos des filières de la lavande, de la cerise et de l'élevage en Vaucluse.

Le sénateur a obtenu du ministre qu'il porte devant l'Europe un mécanisme d'exemption clair et sans ambiguïté pour les huiles essentielles, dans le cadre de la révision des règlements européens REACH et CLP (classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges et la réaffectation des 4M€ -non utilisés- vers des projets de recherche pour la filière lavandicole.

Le sénateur vauclusien a également évoqué la nécessité de faire passer le loup 'd'espèce protégée' à 'espèce en voie de prolifération'. « Le loup prolifère plus vite que les quotas de tirs de régulation », a justifié Lucien Stanziona. Cependant, Concernant la cerise, le ministre de l'agriculture ne dispose pas de solutions. » a-t-il conclu.